



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Protection de l'abeille noire à Ouessant

Question écrite n° 14568

Texte de la question

Mme Mélanie Thomin alerte M. le ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires sur les menaces qui pèsent sur l'abeille noire en Bretagne. L'abeille noire, présente sur les îles d'Ouessant et de Groix, est la plus pure de France, à 99 % de son patrimoine génétique, du fait de son isolement géographique du continent européen. Ces deux îles représentent un sanctuaire précieux pour cette abeille multimillénaire, qui il y a encore quelques dizaines d'années colonisait toute l'Europe du Nord. Il s'agit d'un patrimoine précieux, qui doit être préservé à la fois dans une logique de conservation pour les générations futures, mais aussi car elle joue un rôle de réserve, permettant de repeupler et de renforcer des colonies dans le monde entier par l'envoi de reines indemnes de maladies et de parasites. La qualité endémique de l'abeille noire fait constamment planer sur elle un risque qui serait causé par l'arrivée sur Ouessant d'autres espèces d'abeilles qui introduiraient ainsi des maladies et parasites et risqueraient une hybridation de l'espèce. Un arrêté municipal interdit actuellement l'importation d'abeilles du continent vers l'île d'Ouessant, mais sa portée est limitée. Afin de renforcer la protection de l'abeille noire sur les îles bretonnes, la publication d'un arrêté à un échelon supérieur permettrait d'interdire de manière stricte l'importation et l'introduction d'abeilles sur les îles d'Ouessant et de Groix, comme demandé par l'ACANB (Association conservatoire de l'abeille noire de Bretagne). La loi « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et la simplification reconnaissant, dans son article 3, la spécificité des communes insulaires métropolitaines dépourvues de lien avec le continent pourrait servir de base, si besoin, à la prise d'un tel arrêté. Elle souhaite donc savoir s'il entend donner suite à cette demande et, plus globalement, quelles mesures il compte prendre pour la protection de l'abeille noire et de son patrimoine génétique inestimable.

Données clés

Auteur : [Mme Mélanie Thomin](#)

Circonscription : Finistère (6^e circonscription) - Socialistes et apparentés

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14568

Rubrique : Animaux

Ministère interrogé : [Transition écologique et cohésion des territoires](#)

Ministère attributaire : Agriculture et souveraineté alimentaire

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [30 janvier 2024](#), page 611

Question retirée le : 11 juin 2024 (Fin de mandat)